

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU
SEANCE du mardi 29 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 15 juin, le Bureau d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, à la salle de réunion de la Maison des Associations à Saint-Agathon sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; GOUAULT Jacky ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; PUILLANDRE Elisabeth ; LE BARS Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN

Absent excusés : CLEC'H Vincent ; PARISCOAT Dominique ; COAIL Christian



DELBU2021-06-079

CONVENTION D'ACCES AU SERVICE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DE DROIT DU SOL - MEGALIS

Le 1er janvier 2022 les communes, quelle que soit leur taille, devront permettre aux usagers de saisir l'administration par voie électronique (SVE) pour les demandes d'autorisation d'urbanisme.

La mise en place d'un logiciel dédié à la gestion de la SVE a pour objectif de :

- Assurer la sécurisation et la traçabilité des demandes ;
- Permettre une dématérialisation complète jusqu'à la signature électronique ;
- Bénéficier d'un gain de temps dans le transfert des dossiers entre les mairies et le service commun ADS.

Pour les communes de moins de 3 500 habitants l'obligation porte sur la mise en place d'une dématérialisation de l'envoi par le pétitionnaire. Le SVE permettra en outre de sécuriser le processus pour l'ensemble des acteurs.

Actuellement, le service commun ADS et les communes utilisent un logiciel libre « OpenADS ». Il ne permet pas en l'état le passage à la SVE.

Deux projets de SVE/téléservice ont été présentés en janvier 2021 aux 34 communes concernées par la démarche à savoir :

- Achat d'un module complémentaire OpenADS. Non opérationnel à ce jour ;
- Achat du logiciel « Oxalys », déjà disponible dans le cadre du groupement d'achat proposé par Mégalis. Cette solution implique un changement de logiciel d'instruction, les deux modules étant liés. Cette solution a été retenue par les autres EPCI costarmoricains.

Suite à la présentation du dispositif en comité de pilotage le 19 janvier 2021, trente-cinq communes adhérentes au service commun (Agglomération et CCKB) ont validé le choix du logiciel Oxalys lors de la consultation par courrier au mois d'avril, quatre ont demandé le maintien d'OpenADS et une s'est abstenue.

Compte tenu de la consultation menée avec les communes membres, il est proposé de retenir le logiciel Oxalys. Le déploiement du logiciel pourra alors se dérouler en deux phases :

- Déploiement du logiciel d'instruction : 6 mois
- Déploiement du logiciel SVE : 6 mois

Dans ce cadre, la SVE sera opérationnelle en juin 2023.

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la SVE sont inscrits au BP 2021. Le budget de déploiement du logiciel et maintenance est évalué à 56 000 € HT sur 5 ans. L'impact du projet se traduit par une augmentation de 3% du coût de fonctionnement du service commun ADS. Les communes ont validé cette évolution dans le cadre de leur positionnement.

Il convient de s'appuyer sur une convention pour formaliser les modalités de déploiement du logiciel Oxalys proposé par le groupement d'achat Mégalis. L'adhésion au service implique la souscription de prestations obligatoires qui portent à la fois sur de l'investissement et du fonctionnement. L'hébergement sera réalisé sur la plateforme mutualisée de Mégalis à laquelle l'Agglomération adhèrera à travers la présente convention. Des prestations complémentaires sont définies pour étendre le service et couvrir les besoins en formations. Ces prestations seront mises en œuvre selon les modalités financières définies dans le cadre de la convention.

Vu le projet de convention proposé par Mégalis joint en annexe,

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'Agglomération, à l'unanimité décident ;

- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention d'adhésion au groupement de commande Mégalis pour l'accès au service d'instruction des autorisations de droit des sols;**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à solliciter les demandes de subventions en lien avec le déploiement de la Saisie par Voie Electronique.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX

